



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de la convocation :
19 novembre 2025

Date d'affichage :
19 novembre 2025

Objet

N° 25.11.25 – 071
Plan d'aménagement forestier
2026-2040

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Isabelle MAINPIN, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESTE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Delphine ALLEGRE donne procuration à Elisabeth DA SILVA – Hélène GUIRLE donne procuration à Pascal SCHWINDOWSKY - Aurélie SOUBESTE donne procuration à Olivier PEANNE – Florian DEYGAS donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale de SOUSTONS établi par l'Office National des Forêts pour la période 2026-2040 en vertu des dispositions des articles L.212-1 du code forestier.

Le projet comprend :

- Un ensemble d'analyses sur l'état de la forêt,
- Une partie technique qui rassemble des renseignements généraux sur la forêt, une évaluation de sa gestion passée, la présentation des objectifs de gestion durable poursuivis ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, la programmation des coupes et des travaux sylvicoles,
- Une partie économique, qui comprend le bilan financier prévisionnel des programmes d'action envisagés.

Vu la présentation du plan d'Aménagement par les services de l'ONF lors du conseil municipal du 6 octobre 2025.

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le Vu, Mme le Maire

ID : 040-214003105-20251201-DELIB25_071-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 25 voix « pour », et 1 « abstention » (Sébastien TEULE), décide :

- D'émettre un avis favorable au projet d'aménagement proposé,
- De demander aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L.122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000 conformément aux dispositions des articles R122-23 et R 122-24 du code forestier.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 1.12.25

Mme Le Maire,



Soustons, le 30 novembre 2025,
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL.

